



Michèle VERMERSCH



## Edito

Nous vivons depuis plus de six mois une situation de pandémie qui impacte fortement nos adhérents. Dans ce contexte votre UTR met tout en œuvre pour vous aider, en particulier pour prendre votre place au sein de la CFDT.

L'émancipation est une valeur essentielle de la CFDT et la formation est un outil important afin que chacun, même en retraite, reste acteur, en particulier dans notre organisation syndicale.

Bien que cette année les obstacles aient été nombreux, avec reports ou annulations de rencontres et de formations, notre UTR n'abandonne pas cet objectif de formation pour tous nos adhérents. Nous vous offrons :

- Les moyens de mieux connaître la CFDT et ses orientations, de prendre place dans ses structures.
- D'exercer vos compétences et de les perfectionner.

Dès 2021 nous reprogrammerons 2 formations importantes :

- Mieux connaître la CFDT retraités
- Prendre sa place dans la CFDT

Tous nos adhérents sont invités à y participer, n'hésitez pas à nous contacter<sup>1</sup>

Je ne terminerai pas cet édito sans évoquer l'actualité. Celle récente d'une possible loi « grand âge » qui a permis à certains de s'en prendre à nouveau aux retraités soi-disant nantis<sup>1</sup>. Celle de plus long terme avec la mise en place des CCAS (voir article page 3 à 5) où nous avons six représentants, et là aussi la question de la formation interviendra afin d'outiller nos militants. Et, enfin actualité de long terme, le congrès de notre UTR qui aura lieu le 25 mars mais qui se programme dès maintenant avec préparation du rapport d'activité, résolution ..., toutes choses sur lesquelles vous aurez votre mot à dire dans les prochains mois.

<sup>1</sup> Contact : Michèle VERMERSCH, responsable formations  
[vermerschmichele59@gmail.com](mailto:vermerschmichele59@gmail.com), 06 41 09 91 24

<sup>1</sup> Au moment où vous recevrez ce journal il y aura sans doute eu bien d'autres informations, en particulier dans FIL BLEU.

## Sommaire

### Vie de l'Organisation

Le congrès de notre UTR p8

### Vie des sections

Forum des associations à Roubaix p6  
AG Armentières p7

### Informations

Participation CARSAT aux heures d'aide ménagère p2  
Préjudice d'anxiété Amiante p2

### Témoignage

Engagement adhérent au CCAS p.3,4,5  
CIMADE p.7

### AGENDA

p8

Un questionnaire recto/verso  
format A5 est joint à ce journal

## Participation CARSAT aux heures d'aides ménagères

Pendant la période du confinement, lors de contacts avec les adhérents, il a été signalé à plusieurs reprises que des adhérents avaient reçu une lettre de la CARSAT les informant qu'ils n'auraient plus droit à la prise en charge partielle des heures d'aides ménagères.

L'UTR a réussi à obtenir le barème qui a été revu pour 2020, nous vous le remettons ci-dessous, et restons à votre disposition pour tout autre renseignement.

Barème de ressources mensuelles et de participation Année 2020		
Personne seule	Ménage	Participation du retraité
Jusqu'à 843 €	Jusqu'à 1464 €	10%
De 844 € à 902 €	De 1465 € à 1563 €	14%
De 903 € à 1018 €	De 1564 € à 1712 €	21%
De 1019 € à 1100 €	De 1713 € à 1770 €	27%
De 1101 € à 1150 €	De 1771 € à 1835 €	36%
De 1151 € à 1269 €	De 1836 € à 1938 €	51%
De 1270 € à 1435 €	De 1939 € à 2153 €	65%
Au-delà de 1435 €	Au-delà de 2153 €	Pas de participation

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....

Le revenu qui est pris en compte est le « revenu fiscal de référence » de l'année N-2 que vous pouvez retrouver sur votre avis d'imposition. Par exemple : votre ménage a un revenu fiscal de référence en 2018 de 24000 € soit 2000 € par mois, vous participez à hauteur de 65% et vous aurez donc, en 2020, une participation de la CARSAT à hauteur de 35%.

## Préjudice d'anxiété amiante



### Qu'est-ce que c'est ?

Dès lors qu'un salarié a travaillé dans un établissement pendant une période où y étaient traités des matériaux contenant de l'amiante, les juges considèrent aujourd'hui qu'il y a un préjudice d'anxiété. En effet une personne ayant été exposée à l'amiante peut, à tout moment, avoir une maladie liée à l'amiante, même des années après l'exposition. Elle vit donc avec l'inquiétude de développer un jour cette maladie à cause de son employeur privé ou public. C'est ce stress continu que l'employeur est tenu d'indemniser via le préjudice d'anxiété.

### Pour les salariés <sup>1</sup> :

Le revirement de jurisprudence était attendu. Aujourd'hui, ce préjudice est maintenant accordé<sup>2</sup>. Cette indemnisation n'est plus réservée aux salariés susceptibles de bénéficier de la préretraite amiante, mais ouverte à tout travailleur exposé. Ainsi, tout salarié qui justifie d'une exposition à l'amiante dans une entreprise qui figure ou pas sur la liste des entreprises qui ouvrent droit à un départ amiante a droit à l'indemnisation du préjudice d'anxiété.

### Concrètement

Les demandes doivent être adressées à l'employeur. Suivant les personnes concernées, il faudra joindre un certain nombre de documents.

Notre Confédération CFTD a activement et « discrètement » participé à l'aboutissement de ce dossier « **Santé et conditions de travail** ».

<sup>1</sup> Concerne aussi les retraités.

<sup>2</sup> Cass, (cour de cassation) Assemblée Plénière, 05.04.19, n° 18-17442.

## Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les élections municipales se sont déroulées en mars et juin 2020 et les CCAS ont été renouvelés. L'UTR avait proposé 14 candidatures dans les communes où nous avons des militants intéressés par le travail de cette instance. 6 ont été retenues. Il s'agit des Communes de Allennes les Marais, Bauvin, Lambersart, Nieppe, Ronchin et Wambrechies. Amortisseurs de crise, postes avancés du social, les centres communaux d'action sociale sont repérés comme outils privilégiés de l'action sociale de proximité.

### Historique

L'action sociale apparait en 1793 avec le premier bureau de bienfaisance à Caen. Sa généralisation a lieu 3 ans plus tard : l'État laisse aux municipalités, avec les curés de la paroisse, le soin et la répartition des secours. C'est en **1893** qu'une Loi prévoit l'assistance médicale gratuite à domicile pour tout français malade, privé de ressources.

En **1953** des bureaux d'aide sociale sous l'égide des Préfets sont créés. Les lois de décentralisation de **1986** transforment les bureaux d'aide sociale en Centres Communaux d'Action Sociale.

À la fin **2004**, la loi de cohésion sociale prévoit une compétence optionnelle "action sociale d'intérêt communautaire" supplémentaire. Elle est ouverte aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre que sont les communautés de communes et d'agglomération. Lorsque l'EPCI opte pour cette compétence, il peut en confier l'exercice à un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

### Les missions du CCAS

Selon l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Les interventions du CCAS concernent ainsi l'ensemble des personnes en situation de fragilité : personnes âgées, handicapés, enfants, jeunes et adolescents, familles en difficultés, difficultés d'insertion, SDF, illettrés, médiations pénales, animation des quartiers, maintien des personnes âgées à domicile, etc...

Le CCAS participe aux différents dispositifs d'insertion : contrats d'insertion, organisation de chantiers, actions de formation. Il est engagé dans tous les dispositifs de lutte contre les exclusions et investi largement la dimension « prévention » en l'associant souvent à une démarche éducative : conduites addictives, éducation à l'hygiène de vie, sensibilisation à la lecture, action en matière de santé à destination des personnes âgées, dispositifs de réussite éducative. Il assure l'instruction du dossier et le transmet à l'autorité compétente. Parmi les dispositifs on trouve : le RSA, l'aide-ménagère aux personnes âgées, la CMU, l'APA.

Le CCAS est tenu de domicilier les personnes sans résidence stable. Il peut aussi gérer (ou créer) l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que les dispositifs et équipements d'accueil de la petite enfance et de l'enfance comme de soutien à la fonction parentale. Il attribue des aides individuelles sous forme de prestations en espèces ou en nature, de prêts remboursables ou de micro-crédit social.

Le CCAS assure la coordination des interventions et est légitime pour inviter autour de la table l'ensemble des acteurs de l'action sociale.

### La place des mandatés CFDT Retraités dans les CCAS

Le CCAS est l'un des lieux stratégiques pour faire passer les valeurs de la CFDT et permettre de prendre en compte les revendications spécifiques des retraités, accompagner les personnes en difficulté par l'isolement, la pauvreté ou la perte d'autonomie.

L'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles, précise que les CCAS « procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté ». Cette démarche, basée sur l'observation des besoins de l'ensemble de la population d'un territoire, affirme de ce fait le rôle central des CCAS dans le développement social local.

La bonne connaissance des besoins sociaux de la commune, permet aux mandatés de la CFDT Retraités dans les CCAS de proposer aux élus des actions qui sortent des sentiers battus en direction des retraités et des personnes âgées, comme nous y invite la résolution du Congrès 2019 de l'UCR.

Les militants investis dans ces institutions ont pour mission de représenter les personnes âgées, mais ils sont également porteurs de valeurs de la CFDT, et à ce titre, ils défendent l'intérêt général. Le lien entre l'UTR et le militant mandaté est le gage d'un travail efficace au sein du CCAS, ce sera sans doute un des thèmes pour le congrès de notre UTR en mars 2021.

## Témoignages de militants mandatés dans les CCAS

### **Yvette CLAEYS, CCAS de la Commune de Ronchin**

« Depuis les municipales, à Ronchin, nous avons eu deux rencontres du conseil d'administration du CCAS. La première, le 18 juin, a été une présentation générale du nouveau conseil d'administration par le maire et l'adjoint en charge du CCAS et une présentation de chacun, la nomination aux diverses commissions. La participation du CCAS et autres services de la mairie et autres bénévoles lors du confinement « COVID » a été rapidement présentée.

La seconde rencontre, le 23 juin, a été très « chiffrée ». En effet, le conseil du CCAS a 4 budgets à traiter : le CCAS lui-même, l'EHPAD, le service de soins infirmiers à domicile et le service d'aides à domicile (aides ménagères, auxiliaires de vie... etc.). Il y a eu les décisions habituelles et les conséquences financières du COVID sur chacun des budgets examiner. »

### **Pascal DESCAMPS, CCAS de la Commune de Bauvin**

« À la retraite depuis plus de 3 ans je cherchais à m'investir dans ma commune, malgré mes engagements dans les différentes structures retraités de la CFDT. C'est en lisant « Fil Bleu » que j'ai appris la possibilité pour un militant retraité de faire partie d'un CCAS si ce dernier est présenté par son syndicat. Après avoir pris contact avec mon UTR, j'ai donc décidé de présenter ma candidature auprès du Maire de ma commune après le second tour des élections municipales.

Lors du premier conseil municipal, ma candidature a été retenue et j'ai donc intégré le Conseil d'Administration du CCAS de ma Commune. À ce jour, une seule réunion s'est tenue. Elle a servi à faire les présentations et prendre connaissance du budget.

Une deuxième réunion va avoir lieu dès cette rentrée, afin d'évoquer les actions à venir.

En tant que représentant CFDT, je compte bien faire passer nos revendications et surtout montrer aux retraités de ma commune que la CFDT n'est pas seulement un syndicat d'actifs mais bien de retraités également. »

### **William ACOU, CCAS de la Commune d'Allennes-les-Marais**

« Dans un contexte particulier, inédit, citoyen socialement responsable, je ne pouvais pas rester indifférent, spectateur d'une situation particulière. Je me devais de m'investir pour aider des personnes esseulées, des foyers démunis. L'entraide et la solidarité doivent être les actions à mettre en place pour passer un cap difficile, dont personne à ce jour ne peut prédire la durée avec une date de fin.

Dans ce combat à mener, quoique de mieux que l'instance du CCAS pour se sentir utile et être force de propositions pour soutenir et ne pas laisser des personnes fragilisées, des foyers en grande difficultés sur le bord du chemin.

J'ai donc naturellement franchi le pas. A ma demande, le syndicat des retraités a proposé ma candidature comme membre au conseil administratif de cette instance, qui a été acceptée par le maire de ma commune.

J'ai assisté à ma première réunion le 24 juin 2020. Le président, maire de la commune, déroule l'ordre du jour, un copier-coller de celui de l'année dernière à pareille époque. Le maître de l'horloge devant animer une autre réunion programmée à la suite de celle-ci, attribue un temps de parole avec parcimonie, ce qui donne peu d'échanges, aucun tour de table pour s'exprimer, des débats succincts, superficiels, surtout pas contradictoires car vite écourtés par un « bon, merci passons au vote ». Un vote à main levée qui nuit au dialogue, car en fonction de votre choix, le ton paternaliste et bienveillant employé, devient ferme et cassant.

En nous renvoyant vers son DGS (directeur général des services) pour de plus amples renseignements, des informations complémentaires ou des documents à consulter, j'ai vite compris qu'il voulait que les membres présents soient des béni-oui-oui assistant à une séance d'enregistrement. Et, mettant en avant que pour tout ce qui concerne le traitement de nouveaux sujets, d'actions à mettre en place, de sujet à aborder, des remarques ou des suggestions, des idées à émettre, il fallait les étayer, les formaliser par écrit, comme les points à porter à l'ordre du jour, ils seront étudiés, sélectionnés, et validés en fonction du contexte social.

En ce qui me concerne, pour les futures réunions, afin d'installer un vrai débat d'idées, d'échanges et de partage, je pense qu'il faudra s'armer de patience pour arriver à faire bouger le curseur de la confiance, changer les habitudes et les mentalités. »

## **Christian BOURDON, CCAS de la Commune de Nieppe**

« Pourquoi me suis-je présenté pour siéger au CCAS afin de représenter les personnes âgées de ma commune ?

Parce qu'il me semble que les CCAS ou CIAS sont des institutions où les mots solidarité et proximité ne sont pas vides de sens.

Parce que les CCAS interviennent dans des domaines qui renforcent le lien social, entre les personnes âgées, les personnes en situation de handicap mais plus globalement entre les personnes les plus fragiles de la commune.

Parce que les CCAS sont, ou devraient être, les coordinateurs permettant de renforcer le « travailler ensemble », notamment avec le Conseil Départemental chef de file dans le domaine social.

Enfin parce que, où trouver meilleur endroit pour faire valoir « la solidarité, la justice sociale, le respect de la dignité humaine », valeurs de notre syndicat la CFDT ? »

## **Claude JANSSENS, CCAS de la Commune de Wambrechies**

« Le renouvellement des conseils municipaux en 2020 m'a incité à présenter ma candidature au CCAS de la ville de Wambrechies dont j'ai été conseiller lors d'un précédent mandat. Cela permet de représenter les retraités, notamment CFDT, au sein de cet organisme qui gère les foyers logements et EHPAD municipaux. Les circonstances sanitaires exceptionnelles actuelles doivent également nous inciter à aider nos concitoyens fragilisés par cette crise sanitaire. Le CCAS est un service public administratif au service de tous les citoyens de la ville, jeunes ou plus âgés. Un service de portage des repas à domicile est notamment proposé à partir d'un certain âge. Lors de notre 1er conseil il a été demandé au Président du CCAS, le Maire en l'occurrence, de veiller à ce que soit fait un suivi des personnes fragiles et isolées, ce qui a été accepté. Un réseau de mandatés inter-CCAS va également être créé afin de partager nos idées et besoins éventuels. Me voilà prêt pour 6 ans de bons et loyaux services. »

## **Jean-Luc CASSETTO, CCAS de la Commune de Lambersart**

« Lorsque l'UTR a proposé aux militants de s'impliquer dans les conseils d'administration des CCAS j'ai tout de suite pensé que je pourrais faire œuvre utile dans celui de ma commune à Lambersart. Les missions des CCAS concernent les retraités sur de nombreux sujets comme le logement, l'aide au maintien à domicile la santé ou l'accès aux droits et bien d'autres encore.

Après 40 ans à fréquenter les organismes paritaires de la fonction publique d'État comme par exemple les Comités Locaux d'Action Sociale, la participation au CCAS me semblait dans la continuité de mon militantisme avec en plus l'opportunité d'une confrontation avec des réalités parfois tragiques ainsi qu'avec d'autres acteurs sociaux. Pour reprendre un slogan de la confédération : « la CFDT : c'est faire » et là se présentait l'occasion de mettre en pratique nos orientations.

Le CCAS de Lambersart emploie 24 personnes pour une commune de 27000 habitants. C'est une ville qui a la réputation, justifiée, d'être une ville opulente mais plusieurs de ses quartiers entrent dans les critères de la politique de la ville ou en sont proches.

Deux réunions se sont déjà tenues. Elles portaient sur les questions administratives et les élections de représentants dans les diverses instances où siège le CCAS. Le président (le maire) a insisté sur sa volonté d'ouverture pour que le CCAS ne soit pas un champ de confrontation politique et indiqué que c'était la raison pour laquelle il avait désigné des conseillers qu'il ne connaissait pas.

Cette affirmation semble sincère puisqu'il a proposé ma candidature (après m'avoir consulté) au conseil d'administration du CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole et qu'aucun candidat ne m'a été opposé pour participer au groupe de travail chargé de réviser le règlement intérieur. Les conseillers représentants d'autres associations où les personnalités qualifiées semblent dans les mêmes dispositions ce qui s'est remarqué lors de l'examen du bilan du CCAS.

Maintenant il va falloir passer au concret et c'est là que l'infrastructure CFDT pourra fonctionner pour alimenter et coordonner notre action. La formation/échange régionale du 5 octobre sera un bon appui et il sera utile de faire fructifier tout le travail réalisé par l'UTR sur des sujets comme l'accessibilité et les aidants. »

## LA CIMADE

Au début de ce mois de septembre 2020, la CFDT a appelé à une concertation approfondie sur les politiques migratoires et d'intégration<sup>1</sup>, nous profitons de l'occasion pour présenter l'action de la CIMADE dans laquelle milite Marius DUCATEZ.

Qu'est-ce que la Cimade (*Comité inter-mouvements auprès des évacués*) ?



C'est une association créée en 1939 par des jeunes de deux églises protestantes lors de l'évacuation des populations de l'Est par l'arrivée des nazis. Ces évacués français sont arrivés dans le Sud de la France et ont très mal été accueillis. Ces jeunes les ont logés, nourris. Par la suite la Cimade a protégé des juifs, des résistants, des tziganes, des espagnols sous Franco, puis toutes les personnes victimes de sévices, des guerres et de leurs conséquences, et qui venaient en France pour obtenir protection, liberté et fraternité.

Je suis devenu bénévole à la Cimade car pour moi la France devrait être le pays du respect et de la protection des plus faibles comme la DUDH (\*) que nous avons signée le proclame. Nous recevons à la Cimade des frères humains qui ont vécu l'enfer pour arriver ici. Leurs récits sont très difficiles à supporter et nous n'en sortons pas toujours indemnes. Esclavages en Lybie ou exploitation éhontée en Turquie. Mauvais traitements aussi bien chez eux que sur la route. Conditions inacceptables en France (Calais, frontière avec l'Italie) où la nouvelle loi permet par exemple d'interner en CRA (\*) des enfants et de faire vivre à nos frères migrants ce que devrait condamner le « Pays des Droits de l'Homme ». Je pourrais écrire 100 pages sur tous les obstacles et le manque d'humanité qu'ils rencontrent auprès des administrations françaises comme par exemple la dématérialisation de toutes les démarches administratives ou les refus oraux et surtout pas écrits de ces mêmes administrations.

Avec l'arrivée de la droite au département et à la région, nous avons perdu presque toutes nos subventions et nous ne vivons que grâce aux dons<sup>2</sup>.

(\*) DUDH : déclaration universelle des droits de l'homme, CRA : Centre de Rétention Administrative

## VIE DES SECTIONS

### Un forum sous haute sécurité sanitaire !

L'union locale de retraités (ULR) CFDT de Roubaix était présente au forum des Associations à Roubaix le 12 Septembre 2020.



Les responsables et militants d'associations culturelles, sportives et sociétales ont accueilli les familles roubaisiennes le samedi 12 septembre au vélodrome. Plusieurs militants de l'ULR étaient présents, masqués certes, mais déterminés et dynamiques.

Avec des précautions sanitaires maximales, le salon a accueilli moins de monde que les années précédentes mais avec toujours beaucoup de convivialité.

Le stand retraités CFDT était visible, nos valeurs et actions reconnues, des contacts ont été pris, et les flyers CFDT de l'action nationale des 22, 23, 24 septembre que nous avons donnés à tous les stands ont reçu un très bon accueil.

<sup>1</sup> [https://www.cfdt.fr/portail/presse/communiques-de-presse/immigration-au-dela-de-la-naturalisation-la-cfdt-appelle-a-une-concertation-approfondie-sur-les-politiques-migratoires-et-d-integration-srv2\\_1131481](https://www.cfdt.fr/portail/presse/communiques-de-presse/immigration-au-dela-de-la-naturalisation-la-cfdt-appelle-a-une-concertation-approfondie-sur-les-politiques-migratoires-et-d-integration-srv2_1131481)

<sup>2</sup> Le site de la CIMADE où vous pouvez faire un don <https://www.lacimade.org/>

### Assemblée Générale restreinte de la section ULR d'Armentières le 24 septembre 2020

A situation inédite, AG exceptionnelle ! En effet, l'AG qui devait avoir lieu le 19 mars 2020 n'a pu se tenir pour cause de covid19. Le Conseil de l'ULR d'Armentières a donc pris la décision d'organiser une « AG Restreinte » afin de respecter les mesures sanitaires : distanciation, désinfection des tables, port du masque obligatoire ... .

En amont, nous avons organisé un vote par correspondance, donnant ainsi la possibilité à nos adhérents de s'exprimer sur le rapport d'activité et le rapport financier (compte rendu à l'appui) et de voter pour le renouvellement du conseil d'administration.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité soit 51 voix et le rapport financier a obtenu 50 voix.

A été évoquée l'importance de faire paraître dans nos comptes des dépenses de documentation, d'information et de formation.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux néo-retraités volontaires pour nous rejoindre au Conseil, Stéphane et Andréa, et nous avons encore remercié Antonio qui quitte les instances mais sûrement pas son engagement.

A l'issue de la lecture du rapport d'activité, du bilan financier et du dépouillement des votes, Christian nous a fait part de l'actualité de notre UTR : prochain Congrès, activités durant le confinement, désignations CCAS, circulaire de l'UCR sur la rencontre avec le ministère, du mandat au CDCA.

Chacun a alors pu s'exprimer sur :

- les rapports successifs sur la perte d'autonomie qui semblent être une stratégie politique ;
- cette période inédite qui a mis en lumière ce que nous dénoncions depuis des années : un hôpital public en déclin, des EHPAD en manque de personnel, des SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) ne pouvant supporter les contraintes financières, des personnels de l'aide à domicile en précarité ;
- la transition écologique qui devient non seulement inévitable mais d'une extrême urgence ;
- l'inévitable changement de société, exprimé, simplement, mais avec vigueur par plusieurs personnes ;
- le positionnement, en cette période troublée, de notre Confédération et de notre UCR ;
- les déclarations solennelles de notre Président, affirmant « **il est des biens et services qui doivent être placés en dehors des lois du marché** » laissant entendre qu'il y aurait *un Avant et un Après* COVID or, à ce jour, il y a *un Avant et un Avec*.

**Un climat anxigène s'installe (économie, climat), et nombreux sont nos adhérents qui souhaiteraient que notre organisation fasse plus qu'être « à l'écoute » et se montre plus exigeante et offensive.**



## En route vers le congrès de notre UTR

Comme toute structure démocratique, l'UTR CFDT Métropole Lilloise tient son congrès, tous les 4 ans comme c'est généralement le cas à la CFDT. Le nôtre aura lieu le 25 mars 2021 à Bousbecque.

Un congrès, c'est un moment important de la vie démocratique. C'est l'aboutissement du travail effectué pendant 4 années mais c'est aussi un travail de réflexion, de débats, de choix de nos priorités pour les quatre années à venir.

La résolution qui sera présentée aux délégués du congrès reprendra 4 thèmes :

- l'action revendicative de proximité
- la formation
- l'information et la communication
- le développement (adhésions et fidélisation)

Le bureau avec le conseil bâtit actuellement cette résolution qui sera adressée aux sections pour étude, réflexions, débats. Les sections pourront y apporter des amendements pour modifier, compléter ce projet de résolution. Tous les adhérents et toutes les adhérentes peuvent et doivent être partie prenante de la vie de notre UTR dans les débats organisés par les sections. Soyez attentifs aux invitations que celles-ci vous enverront afin de participer aux discussions. Nous vous enverrons par mel et vous pourrez retrouver sur notre site (<https://utr-cfdt-lille.fr/>) les dates des réunions programmées<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Plus d'infos auprès de [metropolelilloise@retraites.cfdt.fr](mailto:metropolelilloise@retraites.cfdt.fr) ou à UTR CFDT 254 Bd de l'Usine 59000 LILLE

### AGENDA

**ATTENTION ! En raison par la pandémie, toutes nos activités sont remises ou annulées. Celles de notre UTR n'y échappent pas. L'agenda du journal de mars s'en trouve modifié.**

Depuis le journal de juin, ont aussi été reportés à des dates non encore définies :

- le colloque de l'ARHOS initialement prévu le 8 octobre ;
- la Conférence/Débat sur le dérèglement climatique et les solutions pour le limiter<sup>1</sup>, programmée le 9 novembre.

<sup>1</sup> Cela n'empêche pas que vous recherchiez un « défi » pour diminuer vos consommations d'eau, d'énergie ... sur le site <https://defis-declics.org/fr/> et y participez.

Depuis la rentrée quelques réunions ont eu lieu en respectant les contraintes sanitaires et plusieurs sont suspendues à l'évolution de la pandémie. Nous vous informerons de leur maintien ou non, ainsi que d'autres réunions ou actions qui pourraient se tenir. Cette information sera envoyée par mél ou par un autre moyen (appel, courrier).

**Lundi 12 octobre 2020** : assemblée générale de l'ULR CFDT de la Vallée de la Lys à 9h00 au 134 Rue de Lille à Halluin.

Et, pour rappel, nous avons retenu la date du **jeudi 25 mars 2021 pour notre congrès statutaire** (le dernier était en mars 2017), voir article dans ce journal.

**Pour information :**

Bureaux de l'UTR les lundi 5/10, 9/11, 7/12, 6/1/21 ; conseils de l'UTR : 2/11, 30/11, 25/1/21 ;

**Ce journal est le vôtre. Peut-être êtes-vous engagé·e dans une association (solidarité, environnement ...) et vous souhaiteriez partager votre expérience. Contactez-nous pour un possible article. Et dans le cadre des actions et réunions de notre UTR n'oubliez pas de faire des comptes rendus qui pourraient donner lieu à articles.**

#### PLEINES PAGES SUR L'UTR

Magazine de l'Union Territoriale des Retraités CFDT Métropole Lilloise 254 Bd de l'Usine 59000-Lille  
CPPAP 0120S08489 ISSN 2606-9628 -

Directrice de la publication : Michèle GANNE – Rédacteur en chef : Jacques DEVODDÈRE - Maquette : Ghislaine DHELLIN  
Relecture : Bernadette PEIGNAT, ont participé à la rédaction de ce journal : Aimée BOUVEUR, Christian BOURDON, Jacques DEVODDERE, Maïté DRUELLE, Marius DUCATEZ, Michèle GANNE, Michèle HELYNCK, Michèle VERMERSCH, Martine WARNIER.

Abonnement 8 € - le n° 2€

Impression : Olivier Julien JOPUB – 62460 Divion –

L'entreprise qui a imprimé ce journal l'a fait sur papier recyclé avec des encres végétales

